



Compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2016

Présents : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Alain CUSSEY, Christine HUMBERTJEAN, Fabienne DOLE, Stéphanie FOURNIER, Aurélie JAVANET, Isabelle KERN, James BOUVERET, Marilyne FONTANIER et Jean-Noël VALLET.

Excusé : Mathieu LINIGER, procuration à Pierre DAUDEY.

Absent : Julien WOITTEQUAND

Secrétaire de séance : Simone VALOT

Début de séance 20 h 30.

1. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015.

Le Procès-Verbal du conseil du 7 décembre 2015 a été approuvé par 12 voix Pour.

2. Loi NOTRé : dépôt d'un amendement à la CDCI

M. le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux concernant la fusion des communautés de communes.

Il énumère les avantages et les inconvénients connus à ce jour pour notre commune d'appartenir à la CC du Val d'Amour ou celle de l'EPCI de Quingey-Amancey-Ornans.

L'avis de décision du Conseil du 7 décembre 2015 de rejoindre la CC du Val d'Amour a été transmis au Préfet.

Cette fois, la commune doit transmettre un amendement à la CDCI précisant la décision du conseil, celui-ci sera défendu par M. Daniel CASSARD, représentant les maires ruraux, rapporteur et membre de la Commission.

Cet amendement de la modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale afin que soit intégré la commune de Liesle dans la Communauté de Communes du Val d'Amour est rédigée comme suit :

« Cette intercommunalité choisie par la municipalité, par délibération du 7 décembre 2015, correspond au bassin de vie socio-économique des habitants de Liesle.

Les communes d'Arc et Senans et Buffard ayant demandé leur rattachement à la communauté de communes du Val d'Amour, la majorité des conseillers de Liesle souhaite également ce rattachement en vue d'une éventuelle fusion de communes entre Liesle-Buffard et Arc et Senans, communes très rapprochées géographiquement, faisant un petit bassin de vie identique et, où dans le futur, il pourrait bien y avoir une complémentarité pour les écoles.

La majorité des conseillers municipaux de Liesle estime que la taille et l'étendue géographique de l'EPCI Quingey-Amancey-Ornans ne correspond pas à l'idée de bassin de vie de proximité. »

3. Rénovation de l'école et de l'ancienne fromagerie – AMO : choix du cabinet d'études

M. le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offres réunis le 13 janvier 2016 concernant l'analyse des offres reçues pour l'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de l'école et de l'ancienne fromagerie avec réorganisation intérieure des bâtiments.

Cinq cabinets d'études ont répondu : CYTHELIA Energy : (35 183 € HT) - JV Ingénierie (18 800 € HT) – SEDD (16 993 € HT) - HDL : (16 650 € HT) – ACE BTP (10 300 € HT).

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offre propose que le groupement HDL (Habitat et Développement Local) et B2EC de Besançon soit retenu.

Le Conseil accepte la proposition à l'unanimité, soit 12 voix Pour

4. Point sur les abonnements Orange

M. VALLET chargé d'étudier les tarifs téléphone-internet de la commune lors du conseil du 7 décembre dernier présente son étude :

Cinq points téléphoniques :

- Champagne sur Loue : station de pompage une ligne fixe
- Bibliothèque : salle des fêtes internet pro
- Salle des fêtes : téléphone urgence
- Mairie : ligne fixe + internet + portable J. Bardey
- Ecole : ligne fixe pro + internet

Actuellement nous payons 340.58 € par mois, après la modification de certains abonnements et le remplacement des combinés loués par des combinés achetés nous ne paierons plus qu'environ 264.68 € par mois.

Le Maire propose de retenir la proposition de M. VALLET et le charge de la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil accepte à l'unanimité, 12 voix Pour.

5. Dépenses nouvelles d'investissement 2016 : Budget Principal et Forêt

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (*code général des collectivités territoriales art L1612-1*).

Mme VALOT propose de bénéficier de ces dispositions pour engager des dépenses nouvelles urgentes d'investissement selon l'affectation et les montants maximum suivants :

Budget communal 2016

- . Chapitre 21 : matériel et mobilier : 2 575 € (*crédits de 2015 = 10 300 €*)
- . Chapitre 23 : travaux voirie et bâtiments : 2 625 € (*crédits de 2015 = 10 500 €*)
- . Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 2 260 € (*crédits de 2015 = 9 041 €*)

Budget forêt 2016

- . Chapitre 21 : travaux forêt : 2 700 € (*crédits de 2015 = 10 800 €*)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité des présents, soit 12 voix Pour, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2016 et jusqu'à l'intervention du budget.

6. Indemnité de Conseil et de budget de la Trésorière

M. le Maire explique que tous les ans, la commune peut verser « une indemnité de conseil » au comptable du Trésor. Son montant correspond à un pourcentage sur les dépenses réalisées par la commune.

Cette année, l'indemnité maximale s'élève à 452.57 € + l'indemnité de budget de 30.49 €.

L'an passé, la commune avait décidé de ne verser que 70 % du montant, ce qui, pour cette année, ramène l'indemnité à 316.80 € plus l'indemnité de budget de 30.49 €.

Le Conseil doit décider du taux de versement de 0% à 100%.

Après débat, le Maire propose de ne verser que 70 % de l'indemnité de conseil compte tenu des efforts que l'Etat demande à la commune (baisse de 30% des dotations en 3 ans).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition : Votes : 9 voix Pour 3 voix Contre.

7. Cession d'un lot de bois de chauffage

M. le Maire informe que suite à la mise en vente par voie d'affichage d'un lot de bois de chauffage d'environ 22 stères en décembre 2015, deux offres sont parvenues à la mairie.

- . M. VARIN Jean-Claude pour un prix de 6.60 € le stère
- . M. LACHEKHAB Brahim pour un prix de 9 € le stère.

Le Conseil retient l'offre de M. LACHEKHAB Brahim à 12 voix Pour.

8. Avenir du CCAS (suite à la loi NOTRÉ)

Suite à la loi NOTRÉ, dans les communes en dessous de 1500 habitants, le CCAS existant devient facultatif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à sa dissolution.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS.

Les compétences seront désormais exercées par la commune et l'ensemble des actifs et passif sera reversé au budget principal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité soit 12 voix Pour.

En conséquence, le Conseil souhaite transformer ce CCAS en comité consultatif avec les mêmes membres pour la fin du mandat et sous la même organisation pour sa nomination en début de chaque mandat.

9. Urbanisme : information sur les dossiers déposés

M. le Maire donne aux conseillers une information sur l'état des dossiers d'urbanisme en cours :

- . M. LACHEKHAB Brahim : abri bois
- . Mme JEANNIN Laurette : changement des tuiles de sa maison d'habitation

10. Convention de formation au BAFD

M. le Maire rappelle que Mme Conception BARROCA exerce temporairement la fonction de directrice pour les Temps périscolaire et TAP sans en avoir encore reçu la formation.

Cette formation a été demandée au centre CEMEA (Centre d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active), Mme BARROCA est donc convoquée du 9 au 17 avril 2016 au centre d'AISEY.

Une convention pour la formation et pour la prise en charge (702 €) doit être signée.

Le Conseil accepte et autorise le Maire à signer celle-ci à 12 voix Pour.

11. Remboursement de frais

Pour le repas des Anciens, Mme Fabienne DOLE a acheté un rouleau de nappe au magasin « Jour de fête » pour la somme de 39.99 €.

Le Conseil accepte de rembourser Mme Fabienne DOLE à 12 voix Pour.

12. Questions diverses

. ADAPEI -Opération brioches

l'ADAPEI remercie la commune de Liesle pour son dévouement et invite les bénévoles à une réunion de présentation du fonctionnement de son association.

Montant de la collecte 2015 : 1 261.30 €

. Ligue contre le Cancer : La collecte effectuée par les bénévoles de notre commune a rapporté la somme de 1 360.00 euros pour 44 donateurs.

Cet argent est employé pour soutenir la recherche, l'accompagnement des malades, l'information et la prévention.

. Coup de Pouce Alimentaire – Epi Solidaire

l'Association Coup de Pouce Alimentaire remercie la commune pour sa participation financière. Cette association aide 306 personnes dont 147 enfants sur le secteur.

L'Assemblée Générale de cette association se déroulera le vendredi 19 février 2016 à 18h30 à la salle des fêtes de Chouzelot.

. NEOLIA

Suite à la réunion de la commission d'attribution des logements neufs sur notre lotissement qui s'est tenue le 12 janvier dernier, Néolia nous informe que les 8 logements ont trouvé preneurs.

Ainsi au 1^{er} avril 2016, la population du lotissement augmentera de 8 familles soit 18 personnes dont 4 enfants à l'école de Liesle dès leur arrivée.

. Séisme du 13 janvier 2016

le 13 janvier dernier à 3h13, un évènement sismique s'est produit au sud de Roulans (Doubs). Ce séisme de magnitude 3.5 a été ressenti par la population. La mairie doit remplir une enquête sur les effets observés à l'échelle de la commune. Si certains d'entre vous avaient une remarque à formuler, merci de contacter très rapidement la mairie avant le 10 février 2016.

. SYBERT – Badges : le SYBERT va mettre à jour sa base de données concernant les détenteurs d'un badge pour l'accès aux déchetteries. Pour plus d'explication concernant un courrier que vous pourriez recevoir si vous n'avez pas utilisé le service déchetterie depuis plus d'un an, vous pourrez consulter le service : dechetterie@sybert.fr

Le Conseil se termine à 23h.